



JOURNÉES D'ÉTUDE 2012

Nouveau droit de protection des mineurs et des adultes. Questions concrètes de mise en œuvre

11/12 septembre 2012

Université de Fribourg (Miséricorde)

En coopération avec l'association suisse des curatrices et curateurs professionnels ASCP

→ **deutsch: bitte Broschüre wenden**

Le nouveau droit de protection des mineurs et des adultes. Questions concrètes de mise en œuvre.

Après près de 20 ans de travaux préparatoires, le nouveau droit de protection des mineurs et des adultes entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Les grandes orientations de ce nouveau droit sont connues et les travaux de mise en œuvre dans les cantons tournent à haut régime. Bien que divers manuels, brochures et commentaires relatifs à ce nouveau droit soient parus, nombre de questions restent ouvertes ou surgissent au fil du temps, comme cela arrive toujours lors de révisions de cette ampleur.

Les Journées d'étude offrent une plateforme aux milieux professionnels concernés (autorités de protection, autorités de surveillance, instances de recours et curateurs) qui leur permettent de discuter, dans le cadre d'exposés et d'ateliers thématiques, des problématiques actuelles choisies liées à la mise en œuvre du nouveau droit, de la nouvelle organisation et des nouvelles dispositions de procédure.

Le nouveau droit ne représente pas une rupture radicale: il découle logiquement de l'évolution de notre société. Beaucoup de points visés par le législateur correspondent aujourd'hui déjà à la pratique courante. Les exposés devront montrer en quoi il convient de reprendre des éléments éprouvés, où des nouveautés sont attendues et quelles seront de ce fait les mesures nécessaires pour les divers acteurs. S'agissant des Journées d'étude 2010, dédiées aux thèmes de l'«interdisciplinarité» et de la «coopération», il faut concrétiser les défis et attentes formulés à l'époque en se fondant sur l'évolution survenue depuis lors. En outre, des moyens d'orientation sont mis à disposition pour gérer l'autonomie accrue de la personne concernée; l'ajustement sur mesure, l'individualisation et l'orientation en fonction des ressources disponibles seront opérationnalisés; des réflexions fondamentales sont menées sur les défis éthiques, les objectifs et les effets des mesures. Les participants choisissent deux ateliers, dans une offre qui en comprend dix, pour discuter d'autres questions de mise en œuvre.

Par l'organisation de journées d'étude bilingues, nous voulons, par-delà les frontières linguistiques, discuter également des thèmes restés obscurs ou controversés, afin d'esquisser ensemble la façon de mettre en œuvre les directives légales dans la pratique professionnelle quotidienne, de manière à fournir la plus grande protection possible aux enfants et aux adultes concernés tout en préservant leur autonomie autant que possible.

Nous espérons que ce programme suscitera votre intérêt et nous réjouissons de vous accueillir à Fribourg les 11 et 12 septembre 2012.

Guido Marbet, juge cantonal
Président de la COPMA

Diana Wider, Prof. HES,
Secrétaire générale de la COPMA

Mardi, 11 septembre 2012

Avant-programme

10.30 Assemblée plénière de la COPMA / Assemblée générale de l'ASCP

12.00 Déjeuner à la cantine

dès 13.00 **Accueil des participantes et participants aux Journées**

13.30 **Ouverture** par Guido Marbet, président de la COPMA
Introduction par Diana Wider, secrétaire générale de la COPMA

13.45 **Nouveau droit de la protection de l'adulte: si différemment semblable... – Bouleversement ou continuité? (fr.)**
Intervenant: Philippe Meier

14.30 **L'ajustement sur mesure: grandes lignes, défis et écueils (all.)**
Intervenant: Yvo Biderbost

15.15 **Pause**

15.45 **Mise en œuvre de la nouvelle organisation des autorités dans les cantons: aperçu (all.)**
Intervenante: Diana Wider

16.00 **Processus décisionnels dans l'autorité de protection interdisciplinaire (all.)**
Intervenante: Verena Peter

16.45 **Coopération entre l'autorité de protection et les curateurs: exigence, espoir et réalité (all.)**
Intervenante: Marianne Basler Scherer

17.30 **Apéro / petit buffet**

19.30 **Dîner (inscription séparée)**
Restaurant de l'Aigle Noir, www.aiglenoir.ch

Mercredi, 12 septembre 2012

PROGRAMME

08.30 **Ateliers – 1^{ère} partie**

10.00 **Pause**

10.30 **Ateliers – 2^e partie**

12.00 **Déjeuner sur le pouce**

13.30 **Défis éthiques de la protection de l'enfant et de l'adulte (all.)**

Intervenante: Ruth Baumann-Hözlé

14.15 **Une protection de l'enfant et de l'adulte axée sur les résultats (all.)**

Intervenante: Regula Ruffin

15.00 **Mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle organisation: défis et mesures nécessaires des divers acteurs sous le régime du nouveau droit (all.)**

Intervenant: Urs Vogel

15.40 **Clôture des journées**

Modération des journées

Diana Wider, secrétaire générale de la COPMA



Les participant-e-s choisissent deux ateliers dans la liste suivante:

1 La curatelle définie sur mesure: chances et risques (all.)

Direction: Kurt Affolter

En lieu et place de mesures fixées en fonction de types ou liées à des types, les curatelles sont définies sur mesure dans la majorité des cas. Le seuil d'intervention de l'autorité compétente s'en trouve-t-il abaissé? Les curateurs perdent-ils la marge de manœuvre nécessaire? La bureaucratie et le formalisme augmentent-ils? Quels sont les domaines de compétence concrets?

2 La curatelle définie sur mesure – nouvelle typicité de contenu flexible (fr.)

Direction: Christiana Fountoulakis

L'atelier a pour objet le nouveau concept individualisé du droit de la curatelle et les questions qui se posent, ainsi: quelles sont les critères pour choisir la mesure appropriée; qu'est-ce qui fait la bonne décision; quelle est la marge de manœuvre du mandataire; quelles sont les possibilités de contrôle et d'intervention de l'autorité ?

3 Placement à des fins d'assistance et prise en charge médicale: innovations et contradictions (fr.)

Direction: Olivier Guillod

Après un exposé introductif qui mettra les nouveautés en relief, des cas pratiques seront analysés et discutés. En se référant aux droits cantonaux d'exécution déjà adoptés dans les cantons romands, les débats permettront aux participants d'identifier certaines difficultés de mise en œuvre du nouveau droit et d'échanger leurs opinions sur des points encore controversés.

4 L'évaluation de la capacité de discernement, un élément crucial entre l'autonomie et la protection (all., traduction simultanée en fr.)

Direction: Marc Graf

La discussion interdisciplinaire portera sur les questions suivantes: Comment définir la capacité de discernement, si elle constitue un élément aussi essentiel du droit de protection de l'adulte? Comment est-elle établie? A quel point cette évaluation est-elle fiable? Les découvertes neurobiologiques sont-elles utiles à cet égard?

5 Possibilités et limites de l'interdisciplinarité dans les processus de travail et les processus d'affaires de l'APEA (all., traduction simultanée en fr.)

Direction: Peter Dörflinger

La composition formellement ou personnellement interdisciplinaire de l'APEA n'apporte pas de garantie suffisante que les objectifs visés d'assurance de la qualité technique et formelle soient atteints. La qualité doit et peut être positivement influencée grâce à une conception consciente des processus. L'atelier permettra de présenter et de discuter les possibilités et les limites concrètes d'une telle entreprise.

6 Gestion des mesures personnelles anticipées par l'APEA (all.)

Direction: Thomas Geiser

Que doit clarifier l'APEA s'il s'agit de mandater une personne pour cause d'incapacité? Comment faut-il procéder si le conjoint, etc. est en mesure d'assurer la représentation nécessaire? L'atelier permettra de discuter comment l'APEA peut clarifier si les mesures personnelles anticipées sont suffisantes et quelles mesures supplémentaires il faut encore prendre le cas échéant.

7 Réglementation de la procédure dans le nouveau droit de protection de l'enfant et de l'adulte (all.)

Direction: Daniel Steck

Le CC contient un règlement de procédure rudimentaire pour le nouveau droit de protection de l'enfant et de l'adulte. Ce règlement fixe des principes de procédure essentiels en droit fédéral. Le droit de procédure cantonal reste en outre applicable. L'atelier vise à présenter l'interfonctionnement des droits de procédure fédéral et cantonal. Il permettra aussi de traiter et de discuter les aspects pratiques du déroulement de la procédure.

8 Coopération avec l'APEA: le point de vue des curateurs professionnels (all.)

Direction: Daniel Rosch

Cet atelier thématise la coopération entre l'APEA et les curateurs professionnels du point de vue de ces derniers. Les antagonismes y seront identifiés, leurs causes y seront expliquées, en particulier en tenant compte des différences de tâches, de rôles et de missions, et les principes de coopération seront présentés et discutés.

9 Nouveauté dans le domaine de la protection de l'enfant (all.)

Direction: Karin Anderer

Outre des modifications de procédure, on relève également diverses nouveautés matérielles. L'atelier fournit un panorama de ces modifications du droit de protection de l'enfant. Une importance particulière est accordée à la représentation de l'enfant et au placement de mineurs à des fins d'assistance.

10 Enquête sociale dans le domaine de la protection de l'enfant (all.)

Direction: Christoph Häfeli

La professionnalisation de l'APEA entraînera une augmentation des exigences posées aux enquêtes sociales. Il ne faut pas seulement s'attendre à des mandats plus clairs et différenciés: les instances chargées de l'enquête sociale attendront des rapports plus fondés et plus significatifs. L'atelier traitera des questions de standardisation et de structuration, ainsi que de l'utilisation des instruments correspondants.



Affolter Kurt Lic. iur., avocat et notaire, Institut de droit social appliqué, rédacteur de la Revue de la protection des mineurs et des adultes (RMA), Gléresse

Anderer Karin Dr. iur., assistante sociale HES, infirmière diplômée en psychiatrie, titulaire d'un brevet fédéral en assurances sociales, enseignante à la Haute école de Lucerne – Travail social et chargée de cours à l'Université de Lucerne

Basler Scherer Marianne Assistante sociale HES, MAS en travail social et droit, directrice du centre zougais de gestion des mandats, Office de la protection de l'enfant et de l'adulte du canton de Zoug

Baumann-Hölzle Ruth Dr. théol., directrice de l'Institut interdisciplinaire pour l'éthique en santé publique de la Fondation Dialog Ethik, membre de la Commission d'éthique du canton de Zurich et de la Commission d'éthique nationale

Biderbost Yvo Dr. iur., chef du service juridique de l'autorité tutélaire/APEA de la ville de Zurich, chargé de cours aux universités de Lucerne et de Zurich

Dörflinger Peter Lic. iur., avocat, président de l'autorité tutélaire du district de Coire, directeur désigné de l'APEA Grisons nord

Fountoulakis Christiana Prof. Dr. iur., professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg

Geiser Thomas Prof. Dr. iur., avocat et notaire, professeur ordinaire à l'Université de St-Gall, juge à titre accessoire au Tribunal fédéral, président de la Commission permanente de la COPMA

Graf Marc Dr. med., spécialiste FMH en psychiatrie et psychothérapie, médecin-chef de la Clinique de psychiatrie forensique, Cliniques universitaires de Bâle

Guillod Olivier Prof. Dr. iur., avocat, professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, directeur de l'Institut de droit de la santé, membre de la Commission nationale d'éthique et de l'Académie suisse des sciences médicales

Häfeli Christoph Prof. HES, lic. iur., assistant social diplômé, superviseur diplômé, membre de la Commission permanente de la COPMA, Niederrohrdorf

Meier Philippe Prof. Dr. iur., avocat, professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne, membre de la Commission permanente de la COPMA et président du Conseil de rédaction de la Revue de la protection des mineurs et des adultes (RMA)

Peter Verena Assistante sociale HES, coach, consultante en organisation et superviseuse diplômée, directrice de l'Institut de travail social et de droit, Haute école de Lucerne – Travail social

Rosch Daniel Prof. HES, lic. iur., assistant social HES, MAS en gestion des organisations à but non lucratif, enseignant/chef de projet, Haute école de Lucerne – Travail social

Ruffin Regula Dr. rer.publ., lic. phil. assistante sociale, co-titulaire de l'entreprise de conseil socialdesign ag

Steck Daniel Dr. iur., ancien juge au Tribunal cantonal du canton de Zurich, Greifensee

Vogel Urs Lic. iur., assistant social HES, Master en administration publique (MPA idheap), Institut de droit social appliqué, Kulmerau

Wider Diana Prof. HES, lic. iur., assistante sociale HES, responsable du centre de compétences pour la protection de l'enfant et de l'adulte de la Haute école de Lucerne – Travail social, secrétaire générale de la COPMA

Date/heure

Mardi, 11 septembre 2012 / 13h30 – 17h30, ensuite apéro
Mercredi, 12 septembre 2012 / 08h30 – 15h40

Lieu

Université de Fribourg, Miséricorde (Aula Magna), Avenue de l'Europe 20, 1700 Fribourg (située à 5 minutes à pied de la gare de Fribourg)

Langues

Allemand (all.) et français (fr.), avec traduction simultanée
Les documents des journées sont disponibles dans les deux langues.

Groupe cible

Membres de l'APEA et collaborateurs des secrétariats de l'autorité de protection, collaborateurs des autorités de surveillance et des instances de recours, curateurs professionnels, collaborateurs des services sociaux de même que tout autre professionnel intéressé dans le domaine du social et de la santé.

Inscription

Jusqu'au 15 août 2012 sur www.copma.ch → Actualités → Journées d'étude 2012.
Le nombre de places est limité. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur réception. Une confirmation d'inscription sera envoyée dès que votre inscription sera validée.

Réservations d'hôtel

Les participants procèdent directement à leur éventuelle réservation d'hôtel.
Le lien utile à la réservation hôtelière vous sera envoyé avec la confirmation de votre inscription.

Renseignements

Secrétariat général de la COPMA:
Administration des journées: Barbara Käch, tél. 041 367 48 57, info@copma.ch
Direction des journées: Prof. Diana Wider, diana.wider@copma.ch

Coûts

400.– CHF (y compris la documentation des journées, les collations durant les pauses, l'apéro et le déjeuner sur le pouce).
65.– CHF en plus pour le diner facultatif au restaurant de l'Aigle Noir (boissons non comprises dans le prix; inscription séparée nécessaire).

La facture sera envoyée après la validation de l'inscription. Le montant facturé doit être réglé dans un délai de 20 jours à compter de la réception de la facture.

En cas d'annulation jusqu'au 15 août 2012, le montant versé est remboursé sous déduction de 50.– CHF d'indemnisation des frais encourus. Si l'annulation survient ultérieurement ou en cas d'absence, les frais de participation restent acquis. Cependant, il est possible de transférer l'inscription à une autre personne.